ASSOCIATION FRANCAISE DES SNIPES

Président : René LE BOUR - 8 rue J.B. Guiheneuc - 56290 PORT-LOUIS

Tél. : 06 14 60 72 77 - Site Web : http : // www.snipe.fr

COTISATIONS : 2025

Snipe n°		Nom du bateau	

BARREUR ou PROPRIETAIRE

Nom					
Prénom					
Date de naissance					
Adresse	.....				
	.....				
	.....				
Téléphone		Portable		Télécopie	
Adresse Courriel					
Licence n°		Club n°		Ligue n°	
Nom du Club					

EQUIPIER

Nom					
Prénom					
Date de naissance					
Adresse	.....				
	.....				
	.....				
Téléphone		Portable		Télécopie	
Adresse Courriel					
Licence n°		Club n°		Ligue n°	
Nom du Club					

COTISATIONS majoration de 3,- € par cotisation après le 31/03/2025	Bateau seul : **53,- €** (Si barreur et équipier 22 ans ou moins * : 23,- €)		
	Barreur : **17,- €** (Pour les 22 ans ou moins * : 12,- €)		
	Equipier : **17,- €** (Pour les 22 ans ou moins * : 12,- €)		
	Bateau ancien (numéro inférieur à 25 000) : **23,- €**		
	(Bateau complet avec barreur et équipier : 87,00 euros)	**DONS**	
	TOTAL A REGLER A L'ORDRE DE L'A.F.S.		

*(* junior : moins de 22 ans au 31/12/2025 - statuts SCIRA art. 11)*

A renvoyer accompagné du règlement correspondant libellé à l'ordre de l' A.F.S à l'adresse suivante :

René LE BOUR - 8 rue J.B. Guiheneuc - 56290 PORT-LOUIS

Avant le 31 mars 2025

S'il y a plusieurs bateaux, barreurs ou équipiers, utilisez plusieurs formulaires. Le règlement peut par contre être groupé.

Merci pour votre aide et pour votre participation - Une excellente saison 2025